

## Séance du conseil communal du 17 juillet 2009

### Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), conseillers.

### Absent et excusé:

Roland Weis (DP), conseiller.

### 01. Informations au conseil communal.

### 02. Modification du trajet Minibus du transport scolaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le trajet Minibus du transport scolaire comme suit:

#### T R A J E T MINIBUS

Localités	Aller - matin	Aller - après-midi
	horaire	horaire
Blumenthal	07:45	13:45
Station RTL	07:48	13:48
Junglinster	07:55	13:55
Eschweiler	08:30	
Beidweiler	08:35	
Junglinster	08:45	
	Retour - midi	Retour - après-midi
	horaire	horaire
Junglinster	12:05	16:05
Station RTL	12:10	16:10
Blumenthal	12:15	16:15

Les horaires en italique concernent les élèves des cycles 1.1 et 1.2.

### 03. Démissions et nominations de membres de commissions consultatives.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter:

- la démission de Marc Hagen comme membre de la *commission de communication et de l'information* et de procéder à la nomination de Olivier Buschmann comme nouveau membre de cette commission,
- la démission de Pierre Hoffmann comme membre de la *commission de l'environnement et de l'énergie* et de procéder à la nomination de Michel Schuller comme nouveau membre de cette commission.

### 04. Fixation du nombre des membres de la commission scolaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer le nombre des membres de la commission scolaire comme suit:

- six membres à nommer par le conseil communal,
- trois représentants du personnel des écoles élus par le personnel des écoles parmi les membres des comités d'école,
- trois représentants des parents des élèves fréquentant une école de la commune et qui ne sont pas membres du personnel intervenant, élus par leurs pairs.

### 05. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres de la commission scolaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les jetons de présence à allouer aux membres de la commission scolaire comme suit:

- 18,50.-€ au nombre indice 100 par séance pour le président et le secrétaire,
- 7,85.-€ au nombre indice 100 par séance pour les membres.

### 06. Création de deux postes auprès du nouveau service de prévention - incendie - sécurité (SPIS) de la commune.

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer deux postes auprès du nouveau Service de Prévention - Incendie - Sécurité (SPIS) de la commune, à savoir:

- un poste de responsable du SPIS dans la carrière C de l'employé communal et bénéficiant d'un CATP dans une branche correspondant à l'emploi;

- un poste d'ouvrier communal à plein temps, détaché à 50% au SPIS et de se prononcer dans une prochaine séance sur les conditions exactes d'admissibilité et de qualification du personnel à engager.

**07. Approbation d'un compromis de vente.**

Le conseil communal décide avec six voix et quatre abstentions d'approuver le compromis de vente, conclu le 6 juillet 2009 entre le collège échevinal et la Fabrique d'Eglise de Junglinster, ayant pour objet l'acquisition par la commune d'un immeuble à Junglinster, au lieu-dit « rue Lauterbour ».

**08. Approbation d'actes notariés.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver cinq actes notariés portant sur des fonds acquis dans un but d'utilité publique, à savoir la renaturation du « Roudemerbaach » respectivement le redressement du CR 122.

**09. Compte de gestion pour l'exercice 2007.**

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2007.

**10. Compte administratif pour l'exercice 2007.**

Le conseil communal approuve avec six voix contre trois et une abstention le compte administratif pour l'exercice 2007.

**11. Compte de l'office social pour l'exercice 2007.**

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compte de l'office social pour l'exercice 2007.

**12. Modifications budgétaires au service ordinaire et extraordinaire de l'exercice en cours.**

Le conseil communal décide

- a. à l'unanimité d'inscrire un nouvel article « Subvention à l'asbl Jonglënster gutt drop » au budget 2009 avec un crédit de 8.000.-€;
- b. avec huit voix contre deux d'inscrire un nouvel article « Abris pour matériel de jeux sur les sites scolaires de Junglinster et Gonderange » au budget 2009 avec un crédit de 20.000.-€;
- c. à l'unanimité d'inscrire à l'article « Emprises pour redressement de la voirie vicinale et de l'Etat » du budget 2009 un crédit supplémentaire de 24.772,41.-€.

**13. Projet et devis concernant la réfection des sentiers du cimetière de Junglinster.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet de réaménagement des chemins principaux du cimetière de Junglinster se chiffrant à 100.846,58.-€.

**14. Approbation de conventions fixant les conditions et modalités de réalisation de deux PAP à Junglinster, aux lieux-dits « am Bruchbierg » et « am Péiteschstéck ».**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les conventions signées le 3 juillet 2009 entre le collège échevinal et les lotisseurs des plans d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Junglinster, aux lieux-dits « am Bruchbierg » et « am Péiteschstéck », et réglant notamment la réalisation des travaux de voirie et d'équipements nécessaires à la viabilité des projets.

**15. Projet de modification de l'article 48 de la partie écrite du plan d'aménagement général, vote provisoire.**

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

**16. Fixation d'une taxe compensatoire pour emplacements de stationnement.**

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

**17. Fixation d'une taxe pour l'utilisation du Centre Culturel « Am Duerf » à Junglinster.**

Le conseil communal décide à l'unanimité:

Article 1:

L'utilisation du centre culturel « Am Duerf » à Junglinster, réservé exclusivement à des fins culturelles (expositions et spectacles), est sujette au paiement d'une taxe d'utilisation et à la consignation d'une somme de garantie (caution). La taxe d'utilisation doit être payée et la caution doit être consignée à la caisse communale avant l'utilisation des locaux.

---

La caution ne pourra être restituée en tout ou en partie à condition qu'un constat contradictoire de l'état des lieux, du mobilier et du matériel mis à disposition ait dressé avant et après la manifestation et qu'il résulte de ce constat qu'aucun dégât n'a été constaté.

Article 2:

La taxe d'utilisation par jour pour les installations du centre culturel est fixée comme suit:

1) Mise à disposition aux associations locales:

- a) Salle du rez-de-chaussée: gratuite
- b) Foyer: gratuite
- c) Salle de spectacle: gratuite
- d) Buvette: gratuite

2) Mise à disposition aux particuliers, groupes de particuliers résidant dans la commune, entreprises et firmes ayant leur siège social dans la commune:

- a) Salle du rez-de-chaussée: 25.-€ par jour
- b) Foyer: 25.-€ par jour
- c) Salle de spectacle: 250.-€ par jour
- d) Buvette: 50.-€ par jour

3) Mise à disposition à d'autres utilisateurs ne résidant pas ou n'ayant pas leur siège social dans la commune:

- a) Salle du rez-de-chaussée: 50.-€ par jour
- b) Foyer: 50.-€ par jour
- c) Salle de spectacle: 500.-€ par jour
- d) Buvette: 100.-€ par jour

Les frais de nettoyage sont compris dans les taxes fixées ci-avant.

Article 3:

Une caution unique de 500.-€ est à déposer à la caisse communale par tous les utilisateurs des locaux.

Article 4:

Les activités suivantes organisées dans le Centre Culturel « Am Duerf » à Junglinster ne tombent pas sous les dispositions du présent règlement taxe:

- Toute activité organisée par la commune de Junglinster elle-même ou par un organisme auquel la commune de Junglinster est affiliée.
- Toute activité organisée par le Gouvernement luxembourgeois et ceci conformément à l'article 4.5 de la convention du 24 mars 2009 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la commune de Junglinster réglant le financement de la transformation de l'ancienne école primaire de Junglinster en centre culturel.

**18. Réorganisation de la ligne d'autobus RGTR 100 (déi gréng).**

Le conseil communal décide à l'unanimité de demander au Ministre des Transports de réorganiser la ligne 100 RGTR actuelle en y apportant les améliorations suivantes:

1. Instauration d'une cadence logique et régulière par une course toutes les demi-heures durant la plage horaire située entre 6:30 heures et 19:30 heures les jours ouvrables;
2. Desserte en alternance du plateau du Kirchberg (1 bus sur 2) durant les jours ouvrables.

**19. Divers et questions au collège échevinal.**

**20. Nomination d'un ingénieur-technicien sous le statut du fonctionnaire communal.**

Après avoir passé avec succès l'examen d'admissibilité de la carrière de l'ingénieur-technicien, Alex Borri obtient à l'unanimité une nomination provisoire en qualité de fonctionnaire dans la carrière de l'ingénieur-technicien avec effet au 1<sup>ier</sup> août 2009.